

## ANALYSE LINGUISTIQUE D'UNE CONTINUITÉ DIALOGUÉE

**Kan Frédéric KOUAMÉ**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

[kfkouame@yahoo.fr](mailto:kfkouame@yahoo.fr)

**Résumé :** La Théorie des Opérations Prédicatives et Énonciatives (TOPE) décrit le principe qui fonde l'énonciation. Selon Antoine Culioli, il s'agit d'un système de repérage intersubjectif et spatio-temporel qui sont perçus comme des facteurs externes à la langue qui est elle-même par substance un ensemble d'unités phoniques et morphologiques. Avant Culioli, Ferdinand De Saussure avançait déjà l'idée selon laquelle la langue nous sert à définir les choses et non les mots. L'idée qui sous-tend cette constance argumentative dans la pensée linguistique est celle qui conçoit toute mise en œuvre de la langue comme scénarisation. Aussi sommes-nous intéressés à l'étude d'une continuité dialoguée qui de notre point de vue est le modèle de textes qui permet de montrer la pertinence des arguments théoriques qui fondent l'acte énonciatif.

**Mots clés :** repérage énonciatif, ajustement, spatio-temporel, scénarisation

### LINGUISTIC ANALYSIS OF A CONTINUOUS DIALOGUE

**Abstract:** The theory of predicative and enunciative operations (TPEO) describes the principle which bases enunciation. According to Antoine Culioli, it is an system of intersubjective and spatio-temporal identification which are perceived as factors external to the language which is itself by substance a set of phonic and morphological units. Before Culioli, Saussure already put forward the idea that language serves us to define things and not words. The idea which underlies this argumentative constancy in linguistic thought is that which designs any implementation of the common language scenarisation. We are also interested in the study of a dialogic continuity which, from our point of view, is the text model which makes it possible to show the relevance of the theoretical arguments which found the enunciative act.

**Keywords :** enunciative identification, ajustement, sapatiotemporal, scenarisation

### Introduction

Cette étude prend racine dans la définition de la linguistique comme : « l'activité de langage appréhendée à travers la diversité des langues naturelles et des textes ». Aussi sommes-nous emmenés dans le cadre de la diversité de textes à soumettre à une analyse linguistique la continuité dialoguée appelée aussi scénario qui est selon Amélie Vermeesch un texte narratif. A ce sujet, elle écrit : « à la manière d'un récit journalistique ou de la littérature personnelle, il [le scénario] se présente d'abord comme un texte informatif ». (Vermeesch 2004 :213). De notre point de vue, le texte le plus représentatif des relations intersubjectives prise dans les paramètres spatio-temporels est la continuité dialoguée et les textes dramaturgiques. Comme le dit Ferdinand de Saussure, le problème linguistique est avant tout sémiologique, et tous nos développements empruntent leur signification à ce fait important (Saussure 1995 :35). Il conçoit une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale qui forme une partie de la psychologie sociale, et par conséquent de la psychologie générale qu'il nomme sémiologie (Saussure 1995 :33). Pour le linguiste

genevois, il est primordial de souligner que le caractère social de la langue est essentiellement d'ordre sémantique. En effet, quand nous entendons parler une langue que nous ignorons, nous percevons bien les sons, mais, par notre incompréhension, nous restons en dehors du fait social (Saussure 1995 :30) qui est le point de cristallisation de la linguistique qui perçoit l'acte individuel, la parole, comme l'embryon du langage. (Saussure 1995 :29). Si pour Saussure, la linguistique s'enracine dans le fait social, quels sont alors les principes qui gouvernent la corrélation de ce fait social avec le langage, la langue et la parole ? Dans cet article, nous tenterons de répondre à cette préoccupation en partant de l'hypothèse selon laquelle la structure de la continuité dialoguée est la forme la plus complète de la mise en œuvre des paramètres énonciatifs en ce sens qu'elle permet de dévoiler toutes les dimensions de l'ajustement observables dans la TOE que l'on situe à un triple niveau : l'ajustement des représentations (ajustement notionnelle), des sujets (ajustement intersubjectif), des situations d'énonciation (ajustement spatio-temporel) mais aussi du contexte et de l'irréductibilité de l'intersubjectivité. (Filippi-Deswelle 2012 :13)

Pour faire une illustration de ces différentes possibilités d'étude de l'ajustement, ci-dessus présentés, nous nous sommes proposés d'étudier un scénario de Stéphane Demoustier intitulé : « La fille au bracelet ». (Demoustier 2019) Il s'agit d'un texte volumineux de 136 pages avec 51 séquences qui raconte l'aventure d'une jeune fille de 16 ans du nom de Lise accusée du meurtre de sa meilleure amie Flora pour avoir partagé sur internet une vidéo intime à caractère sexuel. Cette divulgation de la vie privée de Lise sur internet a été pour elle la source d'une très profonde frustration qui pourrait la pousser, au regard de la famille de la victime, à tuer leur fille Flora. Après six mois de détention, Lise porte un bracelet au pied pendant sa mise en liberté provisoire le temps de prouver sa culpabilité. Ce texte soulève la question de la responsabilité des utilisateurs des réseaux sociaux numériques et il dévoile comment un usage cynique de ces nouveaux médias peuvent conduire à de très graves dérives. Cette responsabilité est aussi celle du père de Lise qui est lui aussi dévasté lorsqu'il découvre la vidéo sur la vie intime de sa fille, encore mineur lors des faits, visionnée publiquement le jour du procès mais qui connaîtra une consolation lorsque sa fille sera acquittée au terme du procès. Procès lors duquel le silence de l'accusée était déconcertant traduisant son drame personnel de se retrouvée accuser du meurtre sa meilleure amie sur la base d'un incident qu'elle a d'ailleurs eu la grandeur d'esprit de lui pardonner.

Dans le présent article, notre travail de linguiste est d'étudier les différents types d'ajustement misent en œuvre dans l'énonciation des notions de culpabilité, de responsabilité et de silence observables dans l'activité intersubjective des personnes impliquées dans les événements et les espace-temps décrits dans notre corpus. Notre approche de la notion de culpabilité n'a donc aucune prétention à une exégèse juridique. Il est purement d'ordre linguistique en ce sens qu'il est envisagé comme la mise en œuvre de la parole dans l'activité juridique. (Abolou 2011 :17) Il vise à décrire des notions sous-jacentes comme le silence et la responsabilité considérés comme des traits psychologiques et caractériels du personnage principal (Lise), voire de sa famille. En outre, la configuration énonciative qui en découle met en avant des scènes de crime qui dans leurs descriptions donnent une double dimension à l'argument spatio-temporel de la linguistique culiolienne qui détermine le contexte et irréductibilité de l'intersubjectivité. L'intérêt de l'étude d'une continuité dialoguée est d'aborder un type de textes qui rendent plus évident les paramètres énonciatifs sur lesquels reposent la théorie des opérations prédicatives et énonciatives (TOPE). Notre analyse portera sur quelques extraits du texte objet de notre analyse. Aussi est-il important de souligner que ces paramètres énonciatifs ne fonctionnent pas de manière

isolée mais procèdent de différentes formes d'ajustements qui sont mises à contribution dans la construction du sens.

### 1. Une opération de repérage par translation à partir d'un sujet origine dans une continuité dialoguée

Le texte objet de notre étude s'ouvre sur l'arrestation de Lise et sa mise en accusation dans le but de prouver sa culpabilité dans le meurtre de sa meilleure amie Flora. Une affaire qui trouve son point culminant lors du procès pendant lequel le président de la cour d'assise dévoile l'ordonnance de mise en accusation. Prends place alors les tours de parole qui intéressent le linguiste du point de leurs structures énonciatives et argumentables. Hormis le prologue, chaque séquence commence par une opération de repérage spatio-temporel préalable à toute évocation notionnelle, c'est ce que Jean-Pierre Desclés appelle le principe énonciatif. Ce principe s'explique par le fait qu'aucune occurrence énonciative n'est universelle mais elle fait toujours intervenir un sujet origine et un espace-temps origine qui permettent d'objectiver l'analyse qui s'inspire alors de la physique de l'espace et de la vitesse qui ne sont pas absolue mais relative par rapport à un système de référence (principe de la relativité galiléenne), de même toute représentation métalinguistique est relative à une origine. (Desclés 1977 : 453) Cette conception rationnelle constitue le fil d'ariane de la démarche culiolienne qui définit toute occurrence comme un événement énonciatif qui délimite une portion d'espace-temps spécifiée par la propriété P c'est-à-dire la propriété d'une notion. (Culioli 1999 :11) La délimitation d'un espace-temps permet de construire la classe des instants  $t$  notée  $k(t)$ , quant à la spécification de la propriété d'une notion  $p$  permet de construire la classe des occurrences de la notion notée  $k(p)$ . Nous obtenons la classe grand  $K\left[\begin{smallmatrix} T \\ p \end{smallmatrix}\right]$  à partir de laquelle nous pouvons décrire la succession des événements qui constituent la granularité des instants du procès de Lise que nous notons sous la forme :  $K\left[\begin{smallmatrix} T1 \\ P1 \end{smallmatrix}, \begin{smallmatrix} T2 \\ P2 \end{smallmatrix}, \begin{smallmatrix} T3 \\ P3 \end{smallmatrix}, \begin{smallmatrix} Tn \\ Pn \end{smallmatrix}\right]$ . (Kouamé 2016 : 382)

L'étude de la classe des occurrences de la notion de culpabilité qui se présente dans la trame du texte est consubstantielle à la classe des instants. A travers l'observation de ce processus qui gouverne l'usage des langues naturelles, le linguiste tente de comprendre et de reconstruire les formules significatives. (Desclés 1977 : 453) A sujet, Culioli avance : « Nous rappellerons qu'énoncer, c'est construire un espace, orienter, déterminer, établir un réseau de valeurs référentielles, bref un système de repérage. » (Culioli 1973 :49) Lorsque nous considérons le déroulement de la mise en accusation ouvert par le président de la cour d'assise qui est relayé par la mère de la victime décrivant les faits reprochés à Lise, nous avons l'amorce d'un repérage relatif au sujet énonciateur. En étant le premier témoin sur la scène de crime, la mère se pose comme le sujet énonciateur origine (S0) des faits qui sont énoncés par le président du tribunal. Il devient donc un des sujets par translation puisqu'il tente de raconter le meurtre en partant des propos de la mère puis de ceux de la police et de tous les autres spécialistes de l'étude des scènes de crimes qui ont tenté de reconstituer les faits avant qu'ils ne soient en possession de la justice. Ce cheminement pose aussi la question du temps linguistique qui part de l'instant origine (T0) de l'énonciation. Ainsi comme le dit le linguiste :

Un terme est repéré par rapport à Sit (S, T) : on pourra travailler soit sur S, soit sur T, soit sur S et T, soit sur le renvoi global à Sit [...] ; avec S, on distinguera énonciateur et locuteur ; avec T, on travaille sur l'espace-temps, et, en particulier, sur la classe ordonnée des instants.

Culioli (1987, T.1:116)

L'intérêt de l'étude de la continuité dialoguée repose sur le fait que l'on travaille obligatoirement sur S et sur T. Une telle démarche découle de l'intérêt qu'il y a à distinguer entre : l'instance de locution, où l'on opère avec des locuteurs, pris dans un mécanisme d'émission-réception qui engage des personnes physiquement situées, dans des successions d'événements locutifs, nécessairement munis de déterminations spatio-temporelles, et l'instance-origine notée Sit0, où le concept d'énonciateur (ainsi que de co-énonciateur) renvoie à une instance formelle dans un certain topique et à un sujet constitué, avec ses désirs, ses croyances, son travail mnésique et ses valuations. (Culioli 1984 :11) Ce procès est donc une parfaite manifestation des désirs, des croyances et des valuations du sujet énonciateur (S) qui peut prendre tantôt la figure de l'accusé, tantôt celle de la famille de la victime mais aussi celles des jurés et des différents spécialistes du droit, de la médecine légiste et de la psychologie qui sont tous impliqués dans des tours de parole qui obéissent à un ensemble d'opération de production, de reconnaissance et d'interprétation. La structure de la continuité dialoguée est révélatrice de la pertinence théorique développée autour du concept fondamental de repérage situationnel (Sit.) dans la TOPE dont les paramètres sont clairement exposés dans l'intitulé de chaque séquence. Ceci est perceptibles dans les séquences (16), (18), (36), etc., dans lesquelles il y a mise en accusation. Aussi pouvons-nous relever les extraits textuels suivants :

« 16. Int/jour-palais de justice, cour d'assise- J1, ouverture du procès »

**LE PRESIDENT :** *Vous avez entendu l'ordonnance de mise en accusation. En termes un peu moins exotériques, on peut résumer les choses à quelques faits bien concrets : le 7 juin 2016 en début d'après-midi, le corps de flora Dufour est retrouvé sans vie dans la maison de ses parents, maison située à Nantes au 20 avenue des frênes et dans laquelle elle vivait. C'est sa mère Béatrice Dufour, partie civile, qui découvre le corps présentant plusieurs plaies...*

**LA MERE DE FLORA :** *Je suis rentrée chez moi un peu avant 15h [...] ce que j'ai vu était horrible. Je me souviens plus de tout mais j'ai des flashes. Y avait du sang. Les draps étaient rouges. Il y en avait aussi sur le mur ou sur la tête du lit. Et elle était méconnaissable, à cause des blessures, sur tout son corps. Le cou en particulier. Seulement son visage était épargné. Et ses yeux étaient encore ouverts.*

« 18. Int/jour-palais de justice, cour d'assise- J1, expertise légiste »

**LE LEGISTE :** *J'ai examiné le corps de la victime-Im63 pour 43 kilos- à l'institut médico-légal de Nantes. Le corps de la victime présentait 7 plaies, de profondeur variable mais qui ont été provoquées par le même objet tranchant et dentelé. Type couteau de cuisine[...]. Plus on est proche de l'heure du crime, plus on est capable d'être précis. Le début de la rigidification, c'est entre 30 mn et 2 h... Donc entre 12h et 13 h. Nous sommes souvent prudents en matière de datation mais cette fourchette est fiable.*

« 36. Int/jour-palais de justice, cour d'assise- J3, présentation d'une expertise ADN »

**L'EXPERT :** *[...]. Nous avons analysé le corps de la victime mais aussi les draps qui couvraient le matelas, la housse de couette et la taie d'oreiller. Nous avons retrouvé à la fois des empreintes papillaires, salivaires et pileuses. A chaque fois, les données concordent[...]. Oui. Et l'ADN est celui de Lise Bataille.*

Les tours de parole ci-dessus sélectionnés dans les différentes séquences de notre texte sont à titre illustratif et permettent de faire ressortir la démarche heuristique de la TOPE reposant sur la scénarisation comme principe de fonctionnement du langage. Deux niveaux d'analyse s'imposent :

Il s'agit d'une part de l'indissociabilité de la classe  $K\left(\begin{smallmatrix} T \\ P \end{smallmatrix}\right)$  des instants et des occurrences du sujet énonciateur (S) qui peut aussi former une autre classe noté  $k(S)$  (la classe des sujets). Alors  $K$  prendra la forme finale suivante :  $K \left[ \begin{smallmatrix} T \\ P \\ S \end{smallmatrix} \right]$ .

Cette notation à la verticale suppose qu'à chaque instant, une notion est décrite par un sujet. A travers ces réparages spatio-temporels (T) relevés ci-dessus dans les différentes séquences, nous avons la classe des instants du procès qui est à chaque fois associée à la classe des notions (P) et au sujet énonciateur (S).

D'autre part, la mise en accusation obéit à une opération de translation d'un sujet énonciateur origine vers un ou plusieurs sujets énonciatifs translétés à travers lequel le nombre des sujets énonciateurs translétés tentent de restituer le plus fidèlement possible les propos du sujet énonciateur origine qui constitue donc l'instant origine de l'énonciation. Que peut-t-on dire de la pensée de Ferdinand de Saussure dans la compréhension de la scénarisation comme principe fondamental du fonctionnement de la langue, lorsqu'il écrit :

Il est à remarquer que nous avons défini des choses et non des mots ; les distinctions établies n'ont donc rien à redouter de certains termes ambigus qui ne se recouvrent pas d'une langue à l'autre. Ainsi, en Allemand Sprache veut dire « langue » et « langage » ; Rede correspond à peu près « parole », mais y ajoute le sens spécial de « discours ». En latin sermo signifie plutôt « langage » et « parole », tandis que lingua désigne langue, et ainsi de suite. Aucun mot ne correspond exactement l'une des notions précises plus haut ; c'est pourquoi toute définition faite à propos d'un mot est vaine ; c'est une mauvaise méthode que de partir des mots pour définir les choses.

Saussure (1995 : 31)

Dans cet extrait textuel, le linguiste souligne les limites de l'étude du mot dans la compréhension du fonctionnement de la langue. Il aborde un terme clé de la linguistique culiolienne qui est la « notion » qui recouvre une réalité plus complexe que le mot qui, pris dans son unité linguistique, ne peut pas l'exprimer de manière significative et satisfaisante. Par ailleurs, lorsque Saussure défend sa préférence pour la définition des choses plutôt que des mots, il se situe dans l'extralinguistique et il rejoint à ce niveau ce qu'Antoine Culioli désigne comme une occurrence phénoménale donc non linguistique confortant ainsi la place de l'espace-temps dans l'étude linguistique. Comme, nous l'avons abordé plus haut, la mobilisation de la physique de l'espace et de la vitesse de Galilée dans l'étude des faits de langue par Jean-Pierre Desclés corrobore l'approche scénaristique comme principe du fonctionnement en trois dimensions des langues naturelles reposant sur une stricte typologie des situations lorsque nous prenons en compte l'argument suivant :

« « ... le type des situations, noté *SIT*. Ce type des situations peut être spécifié en sous types :

*SIT statique* : le livre est sur la table ; Socrate est un philosophe...

*SIT cinématique* : Socrate court...

*SIT dynamique* : Socrate écoute Alcibiade... » (DESCLES, 1998)

En partant de cette pensée de J.P Desclés en relation avec la conception saussurienne du mot trouvant sa définition dans les choses qui sont posées dans l'espace-temps énonciatifs culiolien, il est aisé de comprendre l'activité de langage comme un scénario. Par ailleurs, lorsque des constructions énonciatives s'inscrivent dans une translation

permettant aux sujets d'harmoniser une même position qui concourent, comme dans notre corpus à soutenir l'accusation contre Lise ; elles contextualisent des productions énonciatives qui s'enfilent entre plusieurs sujets énonciateurs. Nous assistons alors à un ajustement qui repose sur un travail de production reconnaissance non problématique (ou vécue comme telle) du point de vue de leur cohérence sémantique. (Filipi-Deswelle 2012 :343) A ce sujet, A. Culioli écrit :

Il n'existe pas de relation d'interlocution qui ne concerne, du même coup, ces représentations valuées d'ajustement intersubjectif et de confrontation. Malgré certaines vues simplistes quelque peu réductrices, l'ajustement entre énonciateurs ne se ramène pas (sauf dans le cas d'activités normées opérant dans des domaines homogènes et restreints) à une coopération bienveillante, en vue d'aboutir à une communication (informative ou injonctive) transparente et réussie.

Culioli (1999 :137)

La pensée ci-dessus montre que l'ajustement intersubjective prend une forme plus achevée dans la confrontation. En partant donc de cette pensée, nous abordons la seconde partie de notre travail qui s'inscrit dans un ajustement marqué problématique de type ajustement discursif entre l'accusation et la défense. L'idée culiolienne de confrontation dans l'ajustement intersubjective repose sur un rapport de force qui dans le cadre de notre corpus réfère à la force des arguments et de la structure énonciative que la défense va opposer à l'accusation. Les séquences sur lesquelles porteront nos analyses seront relatives au silence et à la responsabilité.

## 2. Une opération de repérage par l'action réciproque des coénonciateurs dans une continuité dialoguée

Dans la présente section de ce travail, il s'agit de typifier les forces appliquées dans les échanges intersubjectifs qui selon leur intensité permettent d'expliquer les différents modes de fonctionnement de l'ajustement énonciatifs. Il s'agira d'établir si l'ajustement est « strict » (Culioli 1990 :26) ou « complexe » (Culioli 1999 :103) ou encore « large, étroit, rigide, mou » (Culioli 2002 : 232), c'est-à-dire s'il permet précisément de la marge ou non entre les représentations et les sujets. Selon Fillipi-Deswelle, l'ajustement est assimilable à la marche qui est mouvement, par conséquent, il est tour à tour stable et instable. Il est l'expression même du cheminement vers la production/reconnaissance des énoncés : il en indique les étapes implicites (et non conscient) de la construction, de la déconstruction, et de la reconstruction du sens. (Fillipi-Deswelle 2012 :307) Cette manière qu'a la linguiste de synthétiser l'ajustement est caractéristique du schéma argumentatif que l'accusé met en place dans notre corpus pour prouver son innocence. En effet, à partir de la construction du sens des unités linguistiques comme silence et responsabilité mis en avant par l'accusation, l'avocate et l'accusée ainsi que sa famille ont procédé à une déconstruction puis à une reconstruction de sens. Ils visent de cette manière à s'assurer un avantage déterminant dans le dénouement final du procès. Ce travail table sur l'analyse de marqueurs et de paramètres de repérages énonciatifs comme l'a montré dans l'analyse de *even if* en ces termes : « [...] on voit donc que l'apparition de *though* dans *even though*, à côté de *even if*, s'explique par le jeu de déploiement de formes analogues, à partir des mises en relation conflictuelle qui produisent des ajustements variables. » (Culioli 1999 :180). Puis dans cette autre pensée :

Le problème de repérage de tout énoncé ou, pour être plus précis, le problème que pose l'ajustement des systèmes de repérage par des énonciateurs, implique nécessairement (1) que l'on définit le domaine de l'énonciation, (2) que l'on ne sépare pas, dans les règles métalinguistiques, les opérations prédictives des opérations énonciatives.

(Culioli 1999 : 44)

### 2.1. Analyse des données relatives à la notion de silence

Quelle est la place du silence dans la régulation intersubjective ? Comment est-il susceptible de permettre à l'accusée de construire du sens en vue de prouver son innocence ? Dans la séquence 20, nous avons relevé l'interaction successive de Lise avec l'avocat général puis avec le président du tribunal. Dans cette séquence, nous observons la régulation suivante entre l'avocat général et Lise :

#### *Séquence 20. Int/jour- Palais de justice, cour d'assise/Jour 1, interrogatoire de Lise*

##### **L'AVOCAT GENERAL, à Lise**

*Votre silence me renvoie à cette dernière question : vous n'avez rien dit aux policiers, lors de votre garde à vue. Ni au juge d'instruction pendant vos 3 premiers interrogatoires. Ça a été souligné. Que signifie ce silence ?*

*A nouveau Lise ne répond pas. Elle est mutique, le regard au loin, totalement inaccessible.*

##### **L'AVOCAT GENERAL**

*Etiez-vous pétrifiée, choquée, choquée par ce que vous aviez vu ? ou fait peut-être ?*

*Lise ne dit toujours rien. Bruno, comme les autres, ne sait pas comment interpréter ce silence. Le Président intervient [...]*

Nous observons deux niveaux d'analyse suivant le point vu de l'énonciateur origine (l'avocat général) et son co-énonciateur (Lise). Il y a une régulation autoréflexive reposant sur un principe habituel qui pousse l'énonciateur origine à proposer des réponses à ses propres interrogations face au silence de son co-énonciateur. Il s'agit du degré zéro de l'ajustement énonciatif parce que le coénonciateur silencieux installe l'énonciateur origine dans une forme de monologue qui le conduit dans ses propres conjectures. L'avocat général prête à Lise des mots et des émotions dans son énoncé : « Etiez-vous pétrifiée, choquée, choquée par ce que vous aviez vu ? ou fait peut-être ? », il cherche un indice chez elle, un moyen de référer c'est-à-dire un moyen de construire des valeurs référentielles qui devraient se trouver dans sa prise de parole qui fait défaut. D'ailleurs, le silence se présente pour Lise comme une démarche oppositive traduisant son refus systématique de participer à l'acte énonciatif. Il s'agit alors d'un ajustement rigide véhiculé par les syntagmes « totalement inaccessible » et « toujours rien ». L'on aboutit alors à l'échec de l'échange verbal. Dans le corpus suivant, la même attitude dans l'échange verbal est adoptée par Lise avec le président du tribunal qui l'invite à dire un mot sur les images de la scène de crime avant la fin de la première journée du procès. L'énonciateur adopte une autre attitude face au silence de son co-énonciateur qui repose sur une démarche de coopération entre les sujets énonciateurs dans laquelle l'un (président) tente progressivement d'emmener l'autre (l'accusée) à se dévoiler, comme le témoigne si bien le texte suivant :

##### **LE PRESIDENT**

*Que vous inspirent ces images ?*

*Lise garde le silence. Elle n'a pas de réponse.*

##### **LE PRESIDENT, l'encourageant**

*Dites-nous simplement ce que vous éprouvez en vous remémorant.  
Cette question gêne Lise. Elle n'a plus force d'affirmation qu'elle a montrée jusque-là. Tout au plus murmure-t-elle :*

**LISE**

*Je ne sais pas.*

La structure textuelle ci-dessus présente une double prise de parole du président de la cour. Il ne prête pas d'intention à l'accusée mais tente plutôt de l'encourager en faisant une reformulation de sa question initiale en utilisant le marqueur lexical « simplement ». Jean-Claude Souesme parle dans ce cadre d'un ajustement étroit qu'il situe dans le champ de la reformulation lié à cette nécessité d'un réajustement par rapport à ce que l'on vient de produire qui permet de mieux représenter sa propre pensée. (Souesme 2012 :159) Cet effort de coopération de l'énonciateur source permet d'arracher quelques mots à son co-énonciateur, même s'il n'obtient pas la réponse souhaitée. Cette réponse minimale de Lise (« Je ne sais pas ») est d'une grande importance du point de vu l'ajustement intersubjective, car elle donne sens au jeu énonciatif qui implique nécessairement action-réaction entre co-énonciateurs (je – tu) et atténue la rigidité de l'ajustement énonciative. Par contre, dans la séquence précédente, nous avons assisté à une rupture totale du schéma énonciatif qui se traduit par la présence exclusive de l'auteur qui décrit le mutisme absolu de Lise face à l'avocat général. Il y a alors une position décrochée observable dans cette relation reposant sur (je-il) qui est l'illustration même de la rigidité d'une régulation intersubjective non désirée et non assumée par Lise qui reste silencieuse. Jean Chuquet et al., présentent comme suit la rupture :

Dans le cas du repérage énonciatif (par rapport à la situation d'énonciation, repère origine absolu), les marqueurs privilégiés du repérage sont, par rapport à la coordonnée subjective, les personnes (identification : je ; différenciation : tu ; rupture : il/elle), et par rapport à la coordonnée spatio-temporelle t, les formes aspectuo-temporelles

Chuquet et al., toefr)

Face au silence qui induit le décrochage (je-il) dans le repérage subjectif résultant du fait que la relation canonique (je-tu) de l'énonciation ne peut pas se mettre en place, la mère de Lise trouve opportun de prendre la parole pour donner sens au silence de sa fille. Elle s'engage dans une argumentation avec le président de la cour d'assise pour montrer que le silence de Lise n'est pas synonyme de sa culpabilité, en témoigne la séquence suivante :

**Le président**

*Evoquons si vous voulez bien la personnalité de votre fille. Votre mari nous a dressé hier un portrait de Lise, en soulignant du reste combien cette « affaire » l'avait transformée. Est-ce que vous pouvez à votre tour nous décrire Lise telle que vous la percevez ?*

**Céline**

*Dès lors qu'elle s'est retrouvée accusée de ce crime, tout a changé pour elle. Ya eu l'incarcération d'abord qui e été un choc pour nous. Mais même après, elle a vécu isolée du monde, isolée de ses amis, elle a cessé d'avoir une vie sociale.*

**Le président**

*Vous avez l'impression qu'elle s'est ostracisée ?*

**Céline**

*C'est la situation qui l'a ostracisée. Par exemple, elle a pu reprendre sa scolarité mais par correspondance donc elle s'est forcément éloignée des autres.*

Sur invitation du président de la cour d'assise, Céline la mère de l'accusée est appelée à parler des traits de personnalité de sa fille afin de permettre aux personnes présentes de mieux la comprendre. Certes, dans plusieurs séquences des experts en psychologie et autres spécialistes ont tentés de dévoiler les aspects enfouis de sa personnalité qui pouvaient motiver un ensemble comportement chez elle mais la parole a été donnée à ses parents pour présenter leur fille. Dans cette séquence, la responsabilité des parents est déjà mise à l'épreuve. Peut-on dire que les parents connaissent suffisamment leur enfant pour s'assurer de ce qu'elle peut faire ou non ? Cette régulation intersubjective révèle une forte prise de position de la mère de sorte à dissiper les soupçons qui pèsent sur sa fille. Les opérations énonciatives qu'elle met en avant pour atteindre son objectif sont la focalisation et la prise en charge. C'est avec des termes comme **dès lors que, d'abord, mais** que Céline construit l'opération de focalisation afin de mettre en reliefs les facteurs extérieurs à sa fille qui ont une incidence sur les traits de caractères qui lui sont habituellement reconnus. Donc, lorsque la mère commence son énoncé par « **dès lors que** », elle fait un marquage spatiotemporel qui lui permet de borner les changements du caractère de sa fille à partir du moment où elle est victime d'accusation. Cette focalisation sur l'accusation permet alors à la mère de poser sa fille comme une victime de l'appareil judiciaire qui l'a astreint à se murer dans une forme de silence et à développer un autre trait de comportement qui n'était pas connu d'elle bien avant. Pour elle, ce nouveau comportement observé chez Lise ne s'est pas installé du jour au lendemain mais il est la somme cumulée d'autres actions qui en sont les causes qu'elle énumère en employant le terme « **d'abord** ». Ainsi, elle continue son réquisitoire contre l'appareil judiciaire qui a posé une première action psychologiquement dévastatrice, celle de l'incarcération. Et pour ne faire la moindre concession sur une quelconque idée de culpabilité de sa fille, elle se lance dans une concaténation à travers le syntagme « **mais même après** » par lequel elle met le doigt sur la situation précise qui a conduit sa fille à l'isolement et à cette propension à se murer dans le silence. Céline s'engage dans une prise en charge totale, sans la moindre nuance lorsqu'elle dit : « C'est la situation qui l'a ostracisée ». Elle s'appuie sur un ajustement non conflictuel mais strict avec le président de la cour qui lui reste coopératif en prêtant le mot « ostracisé » à Céline qui l'adopte systématiquement en prenant sans restriction la défense de sa fille. Cependant, cet engagement aussi ferme soit-elle ne sera pas suffisante pour attester du sens de la responsabilité de la mère envers sa fille. En effet, le président souligne l'absence de Céline pendant les premiers jours du procès pour contrebalancer sa rigueur argumentative afin de montrer que sa prise de position sans réserve pour sa fille est donc loin de convaincre. Son sens de la responsabilité est donc mise en mal par cette absence, comme le souligne la séquence suivante :

**Le Président**

*Mais si vous me permettez une remarque, ce que vous venez de nous exposer n'explique pas votre absence au procès. Si j'insiste là-dessus, et je vais être très franc avec vous c'est parce qu'on pourrait interpréter cette absence comme un abandon, voire une forme d'aveu de votre part...*

**L'avocate de lise**

*Quel aveu ? Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer une chose pareille ? Madame Bataille vient d'expliquer toute la complexité que présentait pour elle cette épreuve. Et on peut la comprendre.*

**Céline**

*D'une certaine manière, on peut se dire que j'ai lâché. J'ai lâché parce qu'on était deux, parce qu'il y avait mon mari et je savais que lui, il tenait le cap même quand ça me paraissait*

*insurmontable. Je savais qu'il serait toujours là. Pour moi et pour lise. Je me suis sûrement trop reposée sur lui.*

Dans cette séquence, il faut souligner d'entrée de jeu le repérage relatif aux sujets énonciateurs qui n'est pas dans le schéma canonique (je-tu) construit autour d'une structure bijective où un énonciateur s'adresse à un co-énonciateur dans le jeu énonciatif où chacun devient à tour de rôle « je » et « tu ». Nous observons plutôt que l'interaction qui s'établit entre le président de la cour et la mère de l'accusée est interrompue par l'intervention de l'avocate de Lise qui dans son rôle endosse les propos adressés à la mère de sa cliente. Par ailleurs, la réponse de l'avocate n'annule pas l'intervention de Céline sur la préoccupation posée par le président. Alors comment se positionne l'avocate du point de vue du repérage intersubjectif ? Comme nous l'avons décrit dans une séquence précédente, c'est l'auteur qui prend la parole pour faire remarquer le mutisme de Lise. Dans cette posture, il est repéré en position décroché ou de rupture sur la base d'une régulation entre « je » et « il ». Une première analyse de l'intervention impromptue de l'avocate peut être interprétée dans ce même repérage décroché d'autant plus qu'elle n'est pas le « tu » initial auquel le sujet origine (le président) adresse ses propos. De façon générale, le « tu » se situant dans une distribution complémentaire avec le « vous » dans la langue française, l'emploi du « vous » de politesse dans une analyse énonciative est problématique en ce sens qu'il met à l'épreuve le paradigme énonciatif « je-tu » qui devient invariablement « je-vous ». Donc, dans les tours de parole de cette séquence, le président tout comme Céline se désigne chacun soi-même par « je » tout en désignant par « vous » son alter-ego. Dans une acception plus large, « vous » peut renvoyer à « *toi et lui* » puis à « *lui et elle* » en ce sens « vous » renvoie de façon intrinsèque à un double repérages subjectifs reposant respectivement sur des marqueurs binaires de différenciation et de décrochage. Nous déduisons que les règles énonciatives ne fonctionnent pas de manière harmonieuse avec le « vous » de politesse en ce sens que le paradigme fondateur de l'énonciation « je-tu » qui implique un repérage par identification puis par différenciation ne sont pas respectées. Le « vous » de politesse au cœur du schéma énonciatif « je-vous » se trouve être à la fois, un agrégat des trois formes de repérage des sujets énonciateurs : l'identification, la différenciation et le décrochage. A la lumière de cette analyse sur la place du « vous » en général et du « vous » de politesse en particulier, il est amplement possible d'avancer que l'avocate qui endosse par sa fonction les propos adressés à sa cliente Lise et sa famille peut se sentir dans le besoin de se substituer à ses clients. Cependant, le repérage subjectif qui se rapporte à son intervention est celle de la rupture ou du décrochage. La réplique qu'elle adresse au président sous forme de question atteste d'un ajustement conflictuel : « Quel aveu ? Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer une chose pareille ? » Dans les séquences que nous étudions jusque-là, le président s'est toujours inscrit dans une logique de collaboration. Cependant, face au manque apparent de responsabilité de la mère vis-à-vis de sa fille, il s'est montré très mordant en voyant dans l'absence répétée de la mère au procès l'aveu de la culpabilité de sa fille. Le procès fait à la mère entache l'image de sa cliente. Cela conduit l'avocate de l'accusée à prendre la parole dans une posture qui correspond initialement à un repérage par différenciation par rapport au sujet origine. Mais elle peut être également interprétée comme un repérage subjectif de décrochage.

## Conclusion

L'étude de ce texte nous a permis d'aborder le système de repérage énonciatif propre à la théorie des opérations énonciatives d'Antoine Culioli. Nous sommes partis de la définition de la linguistique comme une étude de l'activité de langage à travers la diversité des langues naturelles et des textes écrits ou oraux pour démontrer que la continuité dialoguée ou scénario présente le modèle de texte dont la structure correspond à l'image que Culioli se fait du fonctionnement de la langue. Ainsi, il est possible de dire avec le linguiste que toute prise de parole est scénarisation. En remontant jusqu'à Saussure qui se propose de définir les choses et les notions non pas les mots, il devient possible de circonscrire le cadre d'un univers plus dynamique de la connaissance. Les choses que Saussure à la préférence de décrire renvoie à l'espace-temps de Culioli, quant aux notions elles sont plus structurantes que les mots dans la compréhension des rapports de sens entre concepts divers lorsqu'ils sont abordés dans la diversité des langues. A travers les notions de culpabilité, de silence, de responsabilité, nous avons étudié plusieurs séquences de ce texte pour en relever quelques modes d'ajustement qui décrivent en substance sa structure énonciative.

## Références bibliographiques

- Abolou, C. R. (2011). Le discours juridique en Afrique noire. Terminologie et traduction du droit, dans *Revue française de linguistique appliquée*, 1(XVI) :17-31, Editions Publications Linguistiques. Issn 1386-1204 Doi 10.3917/rfla.161.0017
- Chuquet, J. & al. Glossaire français-anglais de terminologie linguistique Théorie des opérations énonciatives : définitions, terminologie, explications, <https://feglossary.sil.org-toefr>
- Culioli, A. (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tome I, Collection l'Homme la Langue, Paris : Ophrys
- Culioli, A. (1999a). *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tome II, Collection l'Homme la Langue, Paris : Ophrys
- Culioli, A. (1999b). *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tome III, Collection l'Homme la Langue, Paris : Ophrys
- Culioli, A. (2002). Variations sur la linguistique, Entretiens avec Frédéric Fau, Librairie Klincksieck
- Demoustier, S. (2019). La fille au bracelet, la scénarothèque des lecteurs anonymes, <https://www.allocine.fr> – film
- Descles, J-P. (1977). Systèmes énonciatifs et analyse des données textuelles, *Sémiotique du discours*, volume (10)3 *Études littéraires*, 10(3), 453–499. <https://doi.org/10.7202/500447ar>
- Descles, J-P. (1998). Opérations de qualification et de quantification », *Colloque sur la qualification et la notion*, Institut Charles V, Université Paris VII,
- Filipi-Deswelle, C. (2012). Collection Linguistique Epilogos, publications électroniques de l'ERAC, Université de Rouen
- Kouame, K. F. (2016). Une approche culiolienne des propriétés syntaxiques et sémantiques des verbes de mouvement en baoulé, Thèse de Doctorat, université de Bouaké, Côte d'Ivoire
- Souesme, J-C. (2012). Quelques traces langagiers, lexicales et linguistiques, de la notion d'ajustement, in *l'ajustement dans la TOE d'Antoine Culioli*, Textes réunis et

présentés par Catherine Filippi-Deswelle, Collection Linguistique Epilogos, publications électroniques de l'ERAC, Université de Rouen,  
Vermeesch, A. (2004). poétique du scénario, Dans Poétique 2004/2(Numéro 138), PAG213 A 234, EDITION LE SEUIL ; <https://www.cairn.info/revue-poetique-204-2-page-213.thm>